

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL**

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 14 et 15 février 2014

(Ces réunions se sont tenues à Marseille le vendredi 14 février de 14h30 à 20h00 et le samedi 15 de 08h30 à 17h30).

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, CHEVALIER, COSTE, DELCHET, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, GARRIGUE, IANNARELLI, Mmes PAUGAM, PERONNET, MM. POGGI, READ, RIZZO, ROUGIER SCHMITT, STIRMEL et Mme TROUBAT.**

Y participaient : M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Il faut reconnaître que la période traversée par la Fédération est quelque peu compliquée sur le plan humain et surtout en compréhension transversale. Ces troubles viennent surtout de l'extérieur, c'est mon avis que vous ne partagez pas complètement, j'en suis conscient.

Nous sommes, toutes et tous, des passionnés car sans cette ardeur immodérée à avoir des avis pour ou contre quelqu'un ou quelque chose, nous serions bien bêtes de nous impliquer pareillement pour rien. La vérité c'est que la très grande majorité de nos licenciés et de nos dirigeants n'ont rien à faire de nos égos ou de nos positions. Nos licenciés et nos dirigeants nous demandent de mener à bien nos sports et leurs notoriétés afin qu'ils soient fiers d'appartenir à un mouvement dynamique et moderne.

Nous devons avoir le courage et le recul de régler nos désaccords par le dialogue libre et pacifique hors dirigisme venu de l'extérieur et non sur le dos de nos sports. Ne servons pas de « ring » pour certains différends presque étrangers à nos instances. Nous avons la mission d'être les meilleurs ambassadeurs de nos sports, d'en faire la publicité et d'en assurer une promotion sans borne.

J'aurai tendance à dire qu'il n'y a pas de solution sans inconvénients mais que tout doit être réglé sans haine, sans passion, avec du recul et de la réflexion.

En dehors de ces turbulences, nous continuons à réaliser beaucoup de travail. Les formations discipline et arbitrage continuent, la « *Nouvelle Newsletter* » est sortie le jour « J » et j'en félicite les protagonistes, les diverses commissions fonctionnent, la labellisation des écoles de pétanque se concrétise, la Coupe de France est en 16^{ème}, les Championnats par clubs roulent, Dylan ROCHER a gagné haut la main le premier Tournoi International Henri Bernard en Tête à Tête très bien organisé par la Fédération Internationale, Stéphane PINTUS avec l'aide de la Fédération Monégasque, du CD 06 et de la ville de Nice.

Je félicite en votre nom, si vous le permettez, et en mon nom le CD 71 pour l'organisation parfaite et sympathique du 69^e congrès fédéral à MACON.

Séverine MAILLET, avec l'aide partielle mais indispensable et surtout vitale de son mari, a offert à sa fille Axelle un magnifique petit frère Baptiste arrivé le 05 février à 2 h 49 du matin, 3,790 kg, 52 cm. Félicitations, plein de bonheur avec cette belle famille et longue vie à Baptiste.

Je voulais profiter d'avoir la parole pour répondre à ceux qui sont sur une autre planète de papier et qui me pensent seul sur terre, mais c'est trop leur faire d'honneur. Donc simplement je voudrais ramener cette solitude supposée aux cohérences humaines. Lues sous un certain angle, les choses ne se présentent pas de la même manière que sous un autre. On parle, alors, de points de vue différents, comme s'il y avait des points pré-édictees à partir desquels on pouvait voir les choses de façon différente.

Les points de vue se traduisent bien souvent d'ailleurs en opinions différentes, en prises de positions qui s'accordent ou qui s'affrontent. Mais les positions prises en final, ne sont-elles pas les conséquences de positions prises à priori, de choix, et, en quelque sorte, d'une disposition du regard, de sensibilité et pourquois pas de la volonté ou du désir personnel.

En conclusion, l'intelligence doit faire que les hommes en groupe discutent, défendent leur point de vue, leur sensibilité, leur croyance tout en restant unis pour peu que l'ambition soit mise de côté. Je philosophe et nous n'avons pas le temps.

Nous avons beaucoup de travail car cela me fait plaisir de voir avec quelle envie, avec quelle passion vous prenez acte de vos missions.

Puisque nous sommes aujourd'hui la St Valentin, je voudrais vous dire que « *côte à côte nageant en diverses eaux suivant la météo, nous irons sans repos, ni trêves vers le paradis de nos rêves* »

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR de Novembre 2013

Précisons :

- *CNC page 13 : remplacement :* Après avoir refusé un remplacement demandé (changement d'avis), il ne peut plus en bénéficier.

III. FINANCES :

L'ensemble de la comptabilité est sous contrôle. Suite à la lettre de demande d'acompte qui a été envoyée, certains règlements ont déjà été effectués dont ceux du Bas-Rhin et de la Moselle avant même l'appel de fonds.

Ils en sont solennellement remerciés ainsi que la Ligue Ile de France qui a procédé à une avance de Trésorerie pour notamment rembourser les sommes dues dans le cadre du CNC. Seule la ristourne reste à payer.

Toutes les dépenses du Congrès ont été réglées.

A ce jour, le chiffre prévisionnel fixé au budget pour les mutations a déjà été dépassé : 168 000 € à ce jour.

Suite à la réunion de la Commission des Finances de la FFPJP qui s'est tenue jeudi 13 février, il a été précisé que toutes les demandes de remboursement de frais sans exception, de quelque domaine qu'elles émanent, d'arbitres, de cadres techniques DTN, de dirigeants, de membres de commissions, doivent être signées par les bénéficiaires et faire l'objet de :

Lettre de mission

- Justificatifs complets : note de frais signée accompagnée des justificatifs (repas, péage, parking, essence, tickets de train avion etc...).

A défaut de justificatifs, le remboursement ne sera pas effectué sauf cas de force majeure.

En ce qui concerne la DTN, l'ensemble des notes de frais seront contrôlées et validées par le D.T.N, avant expédition au Trésorier Fédéral.

Les résidences administratives du DTN et CTN sont fixées à PARIS.

Leurs frais de déplacement sont pris en charge par la Fédération à partir de leur résidence à savoir Montbazin (34) pour le DTN et La Destrousse (13) pour la CTN.

IV. AUTORISATION DE COMPETITIONS :

Le Comité Directeur a validé définitivement le cahier des charges applicable aux compétitions qui n'entrent pas dans le cadre fédéral actuel (non concordance avec les règlements fédéraux existants), hors manifestations historiques de propagande et de promotion que sont à titre d'exemple à pétanque La Marseillaise, le Mondial de Millau, l'Euro pétanque de Nice et en Jeu Provençal le Midi Libre de NIMES et le Provençal 13 de Marseille.

Ce cahier des charges sera applicable à tous les organisateurs, privés ou associatifs, affiliés ou non, qui organisent une compétition d'envergure Nationale voire Internationale et dont la formule de compétition envisagée n'est pas réglementée par la Fédération.

1. MASTERS et TROPHEE DES VILLES

Lors de sa réunion du mois de janvier, le Comité Directeur a décidé de ne pas autoriser ces manifestations. Néanmoins, après étude juridique du dossier, il concède ces compétitions pour l'année 2014.

Une réunion s'est tenue en présence des responsables de la société *Quarterback* où un cahier des charges de nature conventionnelle a été proposé.

Le Comité Directeur s'est prononcé :

- Pour la recherche d'un accord pour 2014 comprenant l'autorisation des compétitions, les contrats de partenariats en cours et la retransmission télévisuelle du Triplette à Brive.
- Contre le renouvellement pour les années 2015 et 2016.

2. PASSION PETANQUE FRANCAISE.

Une réunion s'est tenue au siège de la F.F.P.J.P. en présence des responsables de l'association. Ils se sont engagés sur la modification du nom de leur association qui s'appellera désormais : **PASSION PETANQUE FRANCAISE**

Le cahier des charges leur a été transmis et une demande d'utilisation du Classement National Fédéral a été demandée.

Trois « wild card » seront attribuées dont une en accord avec la D.T.N.

Un circuit féminin est mis en place cette année.

Le Comité Directeur a donné son autorisation mais uniquement pour 2014 sous réserve de la signature d'une convention.

Jean-Louis RIZZO et Jean-Pierre IANNARELLI assisteront à l'Assemblée Générale de P.P.F.

V. CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. 2014 :

En ce qui concerne les partenariats conclus par la FFPJP, chaque organisateur recevra prochainement toutes les informations nécessaires comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat.

Les maquettes du programme et des affiches doivent être soumises à Bernadette TROUBAT et Xavier GRANDE avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Les organisateurs doivent communiquer à la Fédération le budget de la manifestation (voir cahier des charges) pour recevoir la subvention fédérale.

Les réservations pour les membres de la F.F.P.J.P. seront communiquées par le siège qui doit donc être destinataire de tous les documents.

Les Présidents de Jury, superviseurs d'arbitrage et délégués ont été désignés. Ces derniers devront veiller au respect du cahier des charges qui module désormais une partie de la subvention au vu du respect de ces obligations.

B. 2015 :

Triplette Vétérans	13 et 14 juin	Saint Cannat (13) Pas de dossier
Triplette Jeu Provençal	19 au 21 juin	Pertuis (84) Pas de dossier
Féminin Triplettes	27 et 28 juin	Montauban (82) Pas de dossier
Triplettes Promotion	27 et 28 juin	Montauban (82) Pas de dossier
Féminin Doublettes	11 - 12 Juillet	Troyes (10) Pas de dossier
Masculin individuel	11 - 12 Juillet	Troyes (10) Pas de dossier
Doublettes Mixtes	25 - 26 Juillet	Rennes (35) Pas de dossier
Jeunes Triplettes	22 et 23 août	Beaucaire (30) Pas de dossier
Doublettes Provençal	28 au 30 août	Montauban (82) Pas de dossier
Triplettes seniors	5 et 6 Septembre	Narbonne ou Carcassonne (11) Pas de dossier
Doublette seniors	12 et 13 septembre	PAS DE CANDIDATS
Féminin individuel	12 et 13 septembre	PAS DE CANDIDATS

La répartition des équipes telle qu'elle a été envoyée, en date du 12/01/2014 a été validée par le Comité Directeur. Elle est désormais définitive.

La Web TV fédérale sera présente (hors retransmission TV nationale) à Saint Avold, Brive, Colomiers, Laval et le dimanche à Soustons.

VI. CONGRES FEDERAL

Le congrès de Mâcon a été une réussite. L'ensemble des bénévoles et l'équipe de M et Mme DUTRONC sont à féliciter pour leur accueil, la belle ambiance, les très bons repas et l'animation de qualité.

VII. COUPE DE FRANCE

Le tirage des 1/16^{ème} et 1/8^{ème} de finale de zones a été effectué. Elles auront lieu les 22 et 23 février prochains sur 8 sites.

Le règlement ainsi que le nombre d'équipes à qualifier ont été envoyés à tous les Comités pour l'édition 2014/2015.

2633 clubs sont inscrits contre 2577 l'an passé.

Nous avons été alertés par le fait que le CD 83 avait placé son Championnat Individuel à la même date que les finales de zones. Les dates sont communiquées près d'un an à l'avance, le CD aurait dû en tenir compte.

Il faut donc veiller à ce que les compétitions majeures ne soient pas à la même date.

(Le CD 83 a depuis décidé de déplacer la date de ce Championnat)

VIII. COMMUNICATION :

1. Revue Planète Boules :

Le Comité Directeur a confirmé sa participation financière à cette revue soit somme totale avec la SAOS de 15 000€ HT pour 2014 (période d'essai). Il y aura donc une page pour chacun.

A la demande d'augmenter cette participation, le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement. Une nouvelle étude et bilan seront réalisés en fin d'année.

2. Newsletter :

La newsletter fédérale est désormais réalisée intégralement en interne. Elle a été modifiée, nouveau design, nouveau format plus réduit.

L'ensemble du fichier adresses des abonnés a été nettoyé. Dés lors, merci de faire circuler l'information selon laquelle il est nécessaire, de se réinscrire pour la recevoir.

3. Pétanque Tour :

De nouveau cette année, cette opération de promotion à destination du grand public sera mise en place et financée par la F.F.P.J.P.

Les étapes de Toulouse (2 et 3 mai), Montélimar (aire de l'autoroute A7) et Bordeaux ont été validées.

En parallèle de l'animation sur l'aire de repos de l'autoroute, un partenariat sera abordé avec la société *VINCI*.

Une 4^{ème} et dernière étape aura lieu soit à Reims, Paris ou Fréjus.

La boutique SAOS sera présente sur ces étapes du Pétanque Tour.

4. Divers :

La mise en place de la nouvelle plaquette est un réel succès avec plus de 9 000 exemplaires imprimés. La F.F.P.J.P. dispose maintenant d'un outil de communication uniforme sur tout le territoire.

Une proposition de partenariat a été transmise à la Fédération dans le cadre du SIDACTION 2014. Un courrier sera envoyé à tous les CD et Liges pour les sensibiliser et les inciter à mettre en place des animations pour recueillir des fonds, ou des collectes d'argent aux dates prévues soit les 4, 5 et 6 avril prochains . Les finances ainsi recueillies seront intégralement versées pour la recherche contre cette maladie.

Une embauche est souhaitée dans le domaine de l'informatique, la PAO et le design pour aider à la réalisation de tous les documents fédéraux et améliorer le site internet.

Tous les CV doivent être envoyés au siège accompagnés d'une lettre de motivation. Cette embauche pourrait être signée dans le cadre d'un emploi d'avenir.

La possibilité de recruter un stagiaire pour aider au tournage de la WEB TV fédéral est envisagée.

IX. ARBITRAGE

Les formateurs doivent répondre favorablement lorsqu'ils sont sollicités.

Un rappel aux Comités et Liges indiquant que la formation des arbitres est obligatoire au moins une fois l'an sera envoyé, les Conseils Généraux et Régionaux subventionnent souvent ce type de formation, bien sûr à condition d'en faire la demande !

Code d'arbitrage : la nouvelle version revue entièrement, article par article, a été validée par le Comité Directeur et sera mise sur le site.

Le listing des arbitres nationaux a été mis à jour pour 2014. Une édition simplifiée sera diffusée sur le site de la FFPJP.

Une étude a été réalisée sur les limites d'âges des arbitres dans différentes disciplines sportives.

De cette recherche, il résulte que la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité) tend à ne plus imposer de limite d'âge chez les arbitres dans quelque discipline que ce soit mais à se référer uniquement à des contrôles médicaux et des tests d'aptitudes physiques.

Notre médecin fédéral, Jean-Pierre IANNARELLI, a été sollicité pour définir les critères adaptés aux arbitres de pétanque.

Ainsi, le Comité Directeur s'est prononcé favorablement en précisant que si un arbitre **national ou international** souhaite continuer à arbitrer au-delà de la limite d'âge de 65 ans, il devra en faire la demande **auprès de la CNA** et une visite médicale annuelle sera alors effectuée par le médecin fédéral suivant les critères définis par la Commission médicale.

L'ensemble des arbitres officiant lors des Championnats de France et les concours inscrits au calendrier des Nationaux ont été approuvés par le Comité Directeur.

Les arbitres officiant sur les Masters sont à la charge de l'organisateur.

La question des indemnités d'arbitrage a été évoquée :

Pourquoi pas les mêmes indemnités partout en France ?

- Pourquoi pas des indemnités différentes selon les grades ou en fonction de la nature de la compétition ?

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la réunion d'automne de la CNA.

La FFPJP confirme la désignation de MM. BUGEAT et SCHMITT à l'examen d'arbitre International qui se déroulera en principe lors des Championnats du Monde seniors, sous réserve des dispositions prévues par le CEP.

Résultats des épreuves écrites à l'examen d'arbitre national 2014.

11 candidats inscrits, 9 présents, 6 reçus, 3 ont échoué dont un avec une note pénalisante.

CD	Nom	Prénom	Pétanque/20	Provençal/20	Moyenne	Admis Refusé Note Pénalisante
65	TECHENE	Bernard	18.25	18.50	18.38	A
33	SMIALY	Jacques	16.25	19.00	17.63	A
51	LANTSOGHT	Daniel	17.00	18.00	17.50	A
26	MELVE	Yves	17.00	17.50	17.25	A
74	DELAUNE	Frédéric	16.25	18.00	17.13	A
29	LARREUR	Yvon	17.50	16.50	17.00	A
11	RIVES	Daniel	14.25	16.00	15.13	R
81	ASTIE	Jean-M	13.50	16.00	14.75	R
22	CANEVET	Didier	13.25	12.00	12.63	N P
90	DI ROSA	Eric	<i>Absent excusé: maladie</i>			
88	PAVOT	Thierry	<i>Absent excusé: hospitalisé</i>			

Les 6 candidats admissibles seront convoqués le dimanche 30 mars, au siège à Marseille, pour leur journée de formation obligatoire. A l'issue de cette journée, ils seront envoyés pour passer la pratique et l'oral sur un championnat de France, le samedi uniquement.

- LANTSOGHT Daniel, à St AVOLD (57) le samedi 21 juin
- SMIALY Jacques, à BRIVE (19) le samedi 28 juin
- TECHENE Bernard, à COLOMIERS (31) le samedi 12 juillet
- LARREUR Yvon, à LAVAL (53) le samedi 6 septembre
- DELAUNE Frédéric et MELVE Yves, à MENDE (48) le samedi 13 septembre.

X. D.T.N

Le document final de la Convention d'Objectifs a été envoyé jeudi dernier par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, de l'Education Populaire et de la Vie Associative. Le montant correspond à celui négocié lors de la réunion du mois de décembre dernier à savoir 152 700€. Le dossier des actions internationales a été déposé en janvier 2014. Nous attendons le retour du service compétent pour connaître les projets retenus et financés.

Conformément aux orientations présentées lors de la précédente Assemblée Générale à Mâcon, le Ministère de tutelle demande de renseigner des indicateurs pour les objectifs partagés avec la F.F.P.J.P. La première mouture du carnet de bord sera finalisé pour la prochaine réunion du Comité Directeur. Deux versions seront réalisées l'une pour les Comités Départementaux et l'autre pour les Ligues. Les documents définitifs seront validés lors de la prochaine réunion du Conseil des Ligues en septembre puis seront envoyés à tous les Comités et Ligues. Il s'agira de documents nécessaires à l'évaluation des critères fixés dans le cadre de la Convention d'Objectifs.

Il faut signaler le faible retour à la demande des responsables techniques des structures déconcentrées de la Fédération. En effet, seulement 45% des départements et des ligues ont répondu.

Les Présidents de Ligue s'engagent d'une part à renvoyer les coordonnées de leur correspondant et d'autre part à relancer les départements de leur ligue n'ayant pas répondu. Le DTN renverra le tableau au plus vite pour recueillir les noms et coordonnées de tous les responsables techniques.

➤ **Quotas des championnats de France jeunes 2014 :**

Les quotas des Championnats de France Jeunes triplette seront définitivement clos en avril. En effet, nous attendons le retour définitif de la Ligue Antilles-Guyane pour connaître les places disponibles. Ces dernières seront proposées aux Ligues dès leur connaissance pour compléter les 3 compétitions à 96 équipes afin d'éviter les groupes incomplets. Il a été abordé l'opportunité d'imposer le brevet fédéral 1° degré pour coacher les équipes aux championnats de France jeunes. La DTN suit les tendances de la répartition des différents niveaux de formation dans la répartition des coaches à ces Championnats de France. Il apparaît que le nombre d'initiateurs est beaucoup trop important encore pour faire évoluer la règle. Une analyse de la répartition 2014 sera présentée lors du prochain Conseil des Ligues en septembre 2014.

➤ **Ecoles de Pétanque :**

Après avoir procédé au recensement des écoles de Pétanque, la seconde phase de labellisation a débuté. Pour les écoles ayant une adresse mail, la fiche de synthèse a été envoyée directement aux structures. Pour les autres, le comité départemental doit les contacter. Ce dernier doit rassembler l'ensemble des fiches sous format informatique pour les renvoyer à Olivier ATZENI, en charge de la gestion administrative de ce dossier.

Les critères de labellisation ont été fixés en tenant compte de 4 aspects : des effectifs, de l'infrastructure, de l'activité fédérale et de son développement et enfin de l'encadrement. Un paramétrage de ces critères est prévu mais il pourra subir des évolutions en fonction des retours.

Dès la réception de toutes les écoles de pétanque d'un comité départemental, un classement sera fait en fonction des critères et celui-ci sera soumis à l'avis du Comité Directeur et de son responsable technique. Sans retour dans les délais de ces derniers, la hiérarchie sera validée.

L'objectif est de créer une signalétique (diplôme + drapeau) qui seront disponibles à compter du prochain Championnat de France Jeunes. Tous ces éléments seront transmis aux Comités afin d'être remis aux clubs lors de leurs Assemblées Générales.

Il est demandé à toutes les parties de bien veiller au traitement de ce dossier dans les meilleurs délais... pour assurer le bilan pour les championnats de France jeunes à Soustons.

➤ **Haut-Niveau :**

Collectif France jeunes :

Les prochains stages de zones devront être planifiés sur 3 week-ends pour permettre aux 3 responsables jeunes (ATZENI-GRANGE-DRUEL) de se déplacer sur ces regroupements. L'objectif est de supprimer les quotas en ayant tous les éléments pour construire un collectif homogène.

Cette politique au niveau Inter zones va être déclinée au niveau des zones. Les responsables de zones pourront se déplacer sur les stages de Ligues de leur zone. La F.F.P.J.P. prendra ou prendrait en charge les frais de déplacement et la Ligue assumera ou assumerait ??? la restauration et l'hébergement. Il est demandé aux Ligues de bien planifier leur stage de Ligue à des dates différentes pour 2015 afin de faciliter la mise en place de ce suivi...

Lors du prochain stage de mars, une réunion du comité d'organisation des prochains championnats d'Europe jeunes aura lieu le vendredi. Patrick TASTET se charge d'inviter les différents partenaires.

Collectif France Espoirs féminins :

Chez les espoirs féminins, un groupe de 10 joueuses seulement a été mis en place en raison de la qualité des joueuses de la saison dernière. Le stage sera organisé à Andrézieux-Bouthéon le dernier week-end de mars. Ce groupe sera ensuite réduit à 6 pour faire les invitations de la saison sportive. La sélection définitive aura lieu lors du stage interzones 2014 pour permettre de préparer l'équipe en 2015.

Collectif France jeunes féminins :

La Confédération Européenne a supprimé l'ouverture de la tranche d'âge vers le bas pour les joueuses de moins de 17 ans. En novembre, il sera programmé un stage pour les moins de 17 ans afin de les préparer pour les prochaines échéances.

Collectif France seniors

La sélection de l'équipe a déjà été annoncée, soit les champions du Monde en titre à Marseille : MM. LACROIX, SUCHAUD, ROCHER et LE BOURSICAUD.

Seul le joueur participant au Championnat de Tir de précision reste à définir.

Le programme de la saison sportive est en cours de réalisation. Pour 2015, le calendrier des invitations sera initié dès l'officialisation du calendrier sportif fédéral et sera finalisé définitivement lors de la réunion des Sportifs de Haut Niveau à Bron en janvier. Ainsi les organisateurs seront avertis bien en amont et les joueurs pourront ensuite faire leur propre calendrier.

➤ **Réunion annuelle de la D.T.N :**

La réunion de la DTN s'est tenue au siège de la Fédération Française du Sport-Boules à Villeurbanne. Outre l'organisation de la saison sportive et la désignation des staffs, cette réunion avait deux autres objectifs.

D'une part les sportifs de Haut Niveau masculin ont été regroupés pour des échanges sur la stratégie fédérale de préparation des différentes compétitions de référence. Ceci a engendré des rappels sur les droits et devoirs des Sportifs de Haut Niveau.

Pour éviter l'absence de certains, il a été convenu de planifier la prochaine réunion le vendredi matin de la prochaine assemblée générale. Chaque joueur devra veiller à ne prendre aucune obligation le vendredi 9 janvier 2015 pour se rendre à Bron, lieu du congrès.

Les Conventions d'Insertion Professionnelle (C.I.P.) sont de plus en plus difficiles à négocier étant donné la baisse du budget de l'Etat, il y a donc un risque de diminution de l'enveloppe prévue à cet effet. Les crédits sont orientés de manière prioritaire vers les sports olympiques.

Le suivi médical des sportifs de Haut-niveau avance régulièrement pour arriver à un taux de suivi très satisfaisant.

D'autre part, une matinée a été consacrée à une formation sur le thème de l'apprentissage « LANCER, JOUER, REUSSIR ET COMPRENDRE . . . POUR GAGNER » M. Jean-Paul GOFFOZ (ancien C.P.D.-E.P.S., inspecteur d'académie et I.P.R.) est intervenu brillamment sur l'apprentissage des jeunes.

Les éléments abordés serviront de base à la réforme des contenus des stages nationaux dont les premières expérimentations auront lieu à Bassens le second week-end de mars...

➤ **Formation :**

Formation initiateurs

La mise en place du paiement à 10€ pour chaque candidat initiateur a bien été enregistrée par tous les responsables. De nombreuses sessions sont organisées tout au long de l'année ce qui permet de bien alimenter le réservoir des candidats potentiels au brevet fédéral 1° degré.

Formation BREVET FEDERAL 1° DEGRE

La session 2014 s'est bien déroulée. 15 jours après l'examen, un seul centre n'a pas renvoyé ses résultats. Toutes les cartes et diplômes seront renvoyés au plus tard la semaine prochaine. Il faut donc remercier tous les organisateurs de ces sessions pour la rapidité des corrections et la transmission des résultats.

Formation BREVET FEDERAL 2° DEGRE

La formation BF 2° en 2013 a été un succès avec 3 fois plus de candidats. L'expérimentation de dupliquer les lieux de formation sera poursuivie avec un site dans la zone 5 (Ligue Pays de Loire et Bretagne), un autre à Mons /s Vaudrey dans le Jura (pour organiser l'examen lors de la finale du CNC jeunes) et un troisième en fonction du nombre de candidats (CREPS de Vichy – CREPS de Bordeaux...).

Formation BREVET FEDERAL 3° DEGRE

Il a été proposé de fixer le tarif de cette formation qui est équivalente à l'UC3 et l'UC4 du Diplôme d'Etat. En effet, le coût est de 1700 €.

Il a été accepté de moduler ce tarif comme suit :

- Si le candidat est mandaté par un Comité ou une Ligue : 600€
- Si le candidat vient de son propre chef : 1 200 €
- Si le candidat est pris en charge par son OPCA dans le cadre de la formation professionnelle : 1 700 €.

Les directives seront rédigées et envoyées. Les 22 candidats déjà connus recevront ces directives en les incitant à se rapprocher de leur département et de leur ligue pour le cofinancement (frais pédagogiques -frais d'hébergement-Frais de restauration) de cette formation en contrepartie de leur investissement dans les structures fédérales. Une convention pourrait être signée pour des engagements réciproques.

Formation MODULAIRE

Lors des échanges avec les Présidents de Ligue, il semblerait pertinent de proposer des modules de formation sur des sujets transversaux comme le coaching, les actions scolaires, l'évaluation, la stratégie... pour donner des compétences supplémentaires à nos éducateurs.

Lors du prochain colloque des éducateurs (en début d'année 2015 ou en novembre 2015), nous pourrions initier une journée supplémentaire sur des thématiques dont la prise en charge financière pourrait être laissée aux ligues.

PROJET FORMABOULES

Lors de la réunion de la DTN au siège de la FFSB, une réflexion a été menée autour du projet *Formaboules*. Le Comité Directeur a validé l'investissement financier de 4 000 € pour le lancement du site internet et 300 € par an pour la maintenance informatique. Si des partenaires participent à ce projet, le budget dédié servirait au fonctionnement les années suivantes.

REUNION U.S.E.P. et REVUE E.P.S.

Suite à la rencontre fin décembre entre les deux présidents USEP et FFPJP et l'intervention de Jean-Michel SAUTREAU à l'Assemblée Générale à Mâcon en janvier, une première rencontre de travail a été prévue au siège de la FFPJP à Marseille afin de planifier le travail de collaboration sur 3 axes, la rencontre sportive, la convention nationale et la formation des intervenants.

Suite à l'intégration de Jean-Paul GOFFOZ (CPD E.P.S) au sein de la Direction Technique Nationale, les échanges avec la revue EPS ont repris pour la rédaction de la revue « les Jeux en Pétanque ». Une réunion sur l'avancée de la rédaction est planifiée fin mars à l'INSEP pour une publication prévisionnelle en septembre.

XI. EQUIPEMENTS SPORTIFS

- CNDS - Session de Printemps 2014 – parmi le peu de dossiers qui figurent en base SES la Commission des Equipements Sportifs soutiendra prioritairement le projet suivant :
ESPALY SAINT MARCEL (43) – Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY (Boulodrome Couvert de 32 pistes + Tir à l'Arc + 46 pistes extérieures)
- Les dossiers en projet et en cours depuis le Congrès sont :
 - BRETAGNE – CONCARNEAU (29) – 12 pistes
 - LANGUEDOC ROUSSILLON – BEDARIEUX (34) – 6 pistes
 - MIDI PYRENEES – CALMONT (31) – 8 pistes

XII. NATIONAUX

1. Structure / Organisation du suivi des Nationaux 2014

- Les Délégués et Arbitres seront listés par 2 colonnes ajoutées au fichier de base « calendrier officiel » qui comprend déjà les mails des organisateurs.
- Ce fichier sera géré par le siège et mis sur le site internet FFPJP sous rubrique Nationaux
- **La liste des délégués 2014 est à fournir par les Ligues au plus tard pour le : 31 mars 2014**
- A l'avenir et à partir de 2015 les délégués seront à communiquer au siège pour le Conseil National de Février dernier délai.
- Dès cette saison le suivi des nationaux sera fait au fur et à mesure en fichier spécifique par le GT Nationaux (LAFFORGUE Jean Jacques et GUIGUE Jacques). La réunion d'information et de sensibilisation faite au Congrès de MACON porte ses fruits et nous recevons les CR de Nationaux par mail sous la forme prévue.
- La saisie des résultats des nationaux je propose restera au lieu de est et sera assurée par le siège.
- Tous les formulaires relatifs aux nationaux sont disponibles sur le site FFPJP

2. Propagandes et Evènementiels

- Il est envisagé de conserver les concours historiques d'appellation « propagande » comme p/ex : La Marseillaise (13) – GP Midi Libre TP de NIMES (30) – EUROPETANQUE de NICE (06) – MILLAU (12)
- La définition des « Concours Evènementiels » est en cours de finalisation et en attente du Cahier des Charges et Convention spécifiques.

3. Cas particuliers observés au calendrier 2014

MILLAU nous révèle le cas particulier du Tête à Tête et le Comité Directeur accepte d'ajouter le label National aux « Tête à Tête » en général à condition que le Tête à Tête soit organisé sur un National Triplette, ceci à partir de 2015 avec une dotation organisateur qui sera de 1 200€ min.

Récente modification : l'EURO PETANQUE de FIRMINY N°35 qui était annoncé avec une dotation 11500.00 € devient 9 500 € pour cause de retrait d'un sponsor, l'affiche précisera donc une dotation organisateur de 9 500 €.

4. Barèmes des dotations organisateurs

- Revue des dotations 2014 :
 - Supra national triplette senior : 7000 € minimum
 - Supra national triplette féminine : 4000 € minimum
 - Supra national doublette féminine : 3000 € minimum
 - National triplette senior : 4000 € à 5000 €
 - National doublette senior : 2500 € minimum
 - National triplette féminin, mixte et vétérans : 1500 € minimum
 - National doublette féminin et mixte : 1050 €
 - National triplette mixte : 1500 € minimum
 - National Jeunes Triplette : 750€ / catégorie en lots ou bons d'achats
- Les dotations applicables en 2015
 - National Tête à Tête sénior : 1 200€ min -National triplette féminin, mixte et vétérans: 2100 € minimum
 - National doublette féminin et mixte : 1400 € minimum
 - National provençal triplette : 5500 € minimum
- Barèmes quantitatifs en nombre d'équipes (barème de participation) à atteindre en Supra Internationaux Féminins :
 - Triplettes : 64 équipes
 - Doublettes : 100 équipes

5. Projet de nouvelles compétitions Nationales FFPJP

- Projet 2015 : création d'une « Coupe des Ligues » en Triplette Masculin, Triplette Féminin et Triplette Jeunes (notion d'équipe de ligue)
 - 2 façons de faire ont été proposées à la réflexion des Présidents de Ligues
 - Soit avec les champions de ligues en titre
 - Soit avec des sélections régionales
 - Cette compétition nationale prendrait place en fin d'année sur 1 WE
- Projet 2015 – Tête à Tête + Tir de Précision
 - Une compétition Fédérale combinée en Tête à Tête + Tir de Précision est à l'étude
 - Les qualifications se feraient évidemment sur la base du « classement national fédéral » + éventuellement sur la base des nationaux TT + CDF

Un essai en Tête à Tête à 4 boules sur cette compétition est envisagé (autorisation préalable à demander à la FIPJP)

Le GT se penchera sur la faisabilité de « barémiser » les indemnités dans les concours nationaux.

XIII. CNC :

1. Revue des Règlements :

➤ **CNC :**

- Le règlement CNC a été mis à jour et figure sur le site CNC sous rubrique Règlements
- Pour éviter toute confusion, il ne doit y avoir qu'un seul règlement sur le site CNC et nulle part ailleurs. Les autres rubriques du portail concernant les règlements et formulaires CNC doivent faire le lien vers le site CNC.
- Litige de montée en CDC pour les clubs de VOUILLE et CHAMPDENIERS (CD79) : la montée de CHAMPDENIERS est acquise car l'article invoqué du règlement 2013 par VOUILLE ne concerne que le CNC et pas le CDC. Réponse sera donnée aux concernés.
- Confirmation que les Ligues Languedoc Roussillon et Ile de France auront priorité pour l'octroi d'équipe supplémentaire d'accession de CRC vers CNC3 la saison prochaine.
- La proposition de Georges MALLET pour l'annonce du remplacement ne peut plus être faite cette année vu que le règlement est déjà officialisé.
- Joueurs brûlés : il est recommandé aux Présidents de Ligues de demander la liste des joueurs (non limitée) qui composent leurs équipes évoluant en CNC.

➤ **CNC Féminin - Dernières précisions à apporter avant officialisation du règlement**

- Il ne sera pas autorisé de jouer une rencontre à 2 joueuses et l'équipe sera déclarée forfait.
- En cas d'égalité dans l'épreuve de tir les 4 points seront partagés entre les 2 équipes (2 et 2)
- Modifier la distance de tir soit 7,50 m au lieu de 8m
- Tir simplifié ou formule Championnat du Monde pour les CDC et CRC et Tir de Précision formule Championnat du Monde en CNC
- Le règlement sera complété en fonction de ce qui précède et mis sur le site CNC dès finalisation

➤ **CNC-Jeunes**

- Ententes de clubs, il sera précisé ce qui suit :
- Les ententes de clubs ne peuvent être autorisées que sous la responsabilité du Président de CD qui les valide en fonction des effectifs des clubs concernés et des considérations géographiques, avec si besoin les conseils de la DTN.
- Dans le cas d'égalité dans les ateliers de tir, de points et le combiné, les points sont partagés entre les 2 équipes concernées
- Dans le cas d'égalité entre 2 équipes dans un match éliminatoire, il est procédé à une épreuve de tir sur la même formule que le règlement CNC à la distance de 5,50 mètres pour les BM et 6,5 mètres pour les CJ.
- Phase finale CNC Jeunes : il sera procédé au Tir simplifié pour les BM et au Tir de Précision formule Championnat du Monde pour les CJ

2. Constitution des Groupes

- CNC : Les groupes ont été constitués, présentés et validés en Comité Directeur. Ils seront mis sur le site CNC cette semaine 8
- CNC Féminin et modalités de la 2^{ème} journée

Les groupes (8 groupes de 4) ont été validés de même pour la 1^{ère} journée et les rencontres auront lieu aux dates prévues sauf pour le groupe de NYONS qui sera décalé à la date suivante.

La proposition de faire 2 grands sites de rassemblement (Nord/.Sud) pour la 2^{ème} journée a été retenue car elle présente les avantages de constitution des groupes de qualifications et de repêchage et d'organisation.

Prévision 2015 :

Si le CNC Féminin est maintenu à 32 équipes cela implique 8 descentes et 8 montées ce qui ne permettrait que la montée de 8 ligues et donc le refus de 13 ligues

Le cas idéal serait le passage à 48 équipes (si la demande est là)

8 descentes et 24 montées (idem CNC) avec en stade final 24 descentes et 24 montées de CRC en CNC

L'inconvénient de cette mesure devient le Budget avec + 16 équipes et + 1 journée qui se trouverait augmenté de +21 600€.

3. Préparation des Finales CNC

- CNC + CNC-F à ST PIERRE LES ELBEUF (76) à faire sur le même modèle que l'an dernier
- Une tenue vestimentaire de délégation CNC est accordée aux membres du Comité de Pilotage en 2014
- CNC Jeunes à BANS (39)
 - 20 équipes (10 BC et 10 CJ) sont inscrites et nous cherchons 2 équipes supplémentaires (Franche Comté et Corse sont candidats à confirmer) pour éviter des groupes de 5 qui ont l'inconvénient d'avoir 1 exempt
 - Début vendredi 31 octobre à 14h 00 avec 2 tours. Les 4 clubs les plus éloignés pourraient être exemptés du 1^{er} tour avec convocation à 17h00.
 - Samedi 01/11/2014 à 8h00 avec 3 tours en continu
 - Dimanche 02/11/2014 à 8h30 Finale suivie de la remise des récompenses.
 - Délégation : 4 membres du Comité de Pilotage + Educateurs Fédéraux désignés par la DTN + Arbitres désignés par la CNA
 - Restauration + hôtellerie à planifier avec le CD39
 - Date limite d'inscription à partir des CRC jeunes : 12 octobre 2014

Les finales CNC et CNC Féminin 2015 auront lieu à SAINT YRIEIX (16).

Prochaine réunion du Comité de Pilotage : Vendredi 25/04/2014 de 08 :00 – 12 :00 avec à l'ODJ la définition des sites de rencontres et le tirage au sort des matches

En réponse à un courrier lu en Conseil National, si le Comité Directeur acceptait la mise en place d'un rassemblement national Vétérans (60 ans) il ne pourrait être fait que sur la Finale CNC Jeunes avec 8 équipes max. Budget 4 800€.

XIV. DISCIPLINE

- Remises de peine : elles ont été demandées par :
- MM. BOURDIER Dimitri et Cédric et M. JEGAT Joseph. Le Comité Directeur a refusé ces requêtes.
- M. Saint-Laurent Evariste du CD 51 suspendu à vie a également demandé une remise de peine. Il purge sa sanction depuis 20 ans. Le Comité Directeur s'est défavorablement suite à l'avis du Comité.
- Comité de La Réunion :
 - Mme OGIER : suite à sa suspension par la Commission de discipline, elle a été sanctionnée en qualité de joueuse alors qu'il s'agissait de faute en qualité de dirigeante. La modification devra être effectuée.

- Engagements des poursuites effectués contre MM. PAYET Yannick et MAILLOT Patrick pour détournement de fonds au préjudice du CD 974 et M. COMMOVICK du CD 10 pour falsification de documents disciplinaires.
- La Commission Fédérale a communiqué les sanctions prises dans les affaires mettant en cause MM. MINEL Louis (58), SCHROLL Antoine (34) et DARCY Stéphane (69).

M. Jean-Pierre CARTIER est désigné membre de la Commission Nationale de discipline en qualité de membre extérieur.

L'affaire mettant en cause M. PORCHER (CD24) a été évoquée. Un jugement du Tribunal Administratif est intervenu suite à la décision prise en appel par la Commission de discipline de la Ligue d'Aquitaine. La sanction a été supprimée sur Geslico.

XV. DIVERS

- Validité des licences : conformément au règlement administratif, les licences sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Si le renouvellement ou la mutation peuvent être effectués à compter de la mise à jour annuelle, la licence n'est effective qu'au 1^{er} janvier.

Un cas particulier d'un oubli de licence a été soulevé. En effet si la licence n'est pas validée avant la mise à jour hebdomadaire (mercredi soir), que le joueur n'a pas son support (oubli) et qu'il n'y a pas de connexion internet permettant de vérifier sur Geslico, il ne peut pas jouer.

- CHANCELLERIE

L'attribution des récompenses fédérales est la suivante :

- BUT D'OR : Mme TROUBAT, MM. CARBONNIER, DELCHET et DESBOIS

XVI. PROCHAINES REUNIONS

Comité Directeur : 26 et 27 avril 2014
: 14 au 16 novembre 2014
Conseil National : 19 au 21 septembre 2014

(La séance est levée à 17 heures 00)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.



Bernadette TROUBAT

Le Président de la F.F.P.J.P.



Alain CANTARUTTI